

Mission Permanente
du Royaume du Maroc
Genève



المبعثة الدائمة
للمملكة المغربية
جنيف

N°534...../MR

La Mission Permanente du Royaume du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et autres Organisations Internationales en Suisse présente ses compliments au Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) et à l'honneur de se référer à la lettre du HCDH N°WHRGS/HRC/RES/47/5 datée du 27 décembre 2021, par laquelle il est sollicité la contribution des Etats membres en perspective de l'élaboration du *rapport sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur l'exercice du droit à l'éducation par toutes les filles dans des conditions d'égalité*.

A cet égard, le HCDH voudra bien trouver, ci-joint, la contribution des autorités marocaines compétentes à ce sujet – la contribution par email en format Word suivra.

La Mission Permanente du Royaume du Maroc saisit cette occasion pour renouveler au Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) l'assurance de haute considération.

Genève, le 01^{er} mars 2022



**Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme
(HCDH)
Genève**

e-mail: registry@ohchr.org
C.C.: asako.hattori@un.org



Questionnaire sur les conséquences de la pandémie de covid19 sur l'exercice du droit à l'éducation pour toutes les filles dans des conditions d'égalité

1) Les difficultés et les obstacles les plus importants auxquels les filles ont été confrontées dans le contexte de la pandémie de covid19 à chaque niveau d'éducation

Le confinement et l'enseignement à distance sont deux expériences marquantes dans le parcours des élèves qui ont perturbé le cours normal de la scolarité. La pandémie de COVID-19 a menacé particulièrement l'éducation des filles, notamment pour celles qui sont issues des ménages à faible revenu et celles vivant dans des zones rurales à cause des difficultés et obstacles :

- Difficultés de suivre les cours à distance dans le préscolaire en raison du bas âge de l'enfant (22,1%), l'inutilité des cours (10,7%) et le manque ou insuffisance d'outils (5,5%).
88% d'entre eux assistés par un membre du ménage, 32,9% à plein temps et 55,5% à temps partiel. Cette assistance est assurée par les mères pour 73,9% des cas, les pères (16,7%) ou un autre membre du ménage (9,4%)¹.
- Accès limité aux outils et services nécessaires pour le suivi des cours à distance pendant le confinement, à cause de manque du support technologique ou un service de connexion internet ;
- Conditions difficiles d'apprentissage : En plus du manque de moyens pour suivre les cours, les élèves relevant de familles à revenu faible ont dû faire face à d'autres contraintes comme l'exiguïté des logements, la promiscuité, et un entourage familial peu encourageant. **Les filles en particulier ont été davantage sollicitées pour les tâches ménagères au détriment de leur scolarité durant la période du confinement.**

¹ Rapports sociaux dans le contexte de la pandémie, HCP

- Recul de la qualité des apprentissages à cause de L'absence d'interaction avec les élèves, la difficulté d'usage des plateformes et l'incapacité des parents à accompagner leurs enfants, en raison de leur analphabétisme, notamment en milieu rural, ou de leurs occupations professionnelles ;
- La santé mentale des élèves à cause de la rupture brutale du contact direct avec l'école qui a été mal vécue par les élèves et des situations d'apprentissages contraignantes pour les élèves.

2) Les mesures concrètes pour répondre aux défis et obstacles rencontrés par les filles

A. Les mesures prises

Le système éducatif national a subi un choc sans précédent à la suite de la pandémie, qui a perturbé la vie des élèves, des parents et du corps enseignant. Dans ce sens, le Ministère de l'Education Nationale a pris une série de mesures ont été prises pendant le confinement lié au contexte de la pandémie, notamment :

- Dans le cadre de la fermeture des écoles et l'adoption de l'enseignement à distance, il y a eu la mise en ligne et développement des contenus pédagogiques sur la plateforme TelmidTice, la diffusion des cours enregistrés sur les chaînes publiques et la distribution des livrets scolaires aux élèves du milieu rural. Les enseignants ont pu communiquer et organiser les sessions de cours à distance via la plateforme «Massar » ;
- Par rapport à la gestion des examens, il y a eu l'annulation des examens normalisés de fin d'études primaires et secondaire collégial, l'organisation de l'examen national du baccalauréat en présentiel en juillet 2020 et le report de l'examen régional de la première année du cycle du baccalauréat ;
- La mise à jour des cadres référentiels des sujets d'examens, en fonction des taux d'exécution différenciés des programmes ;
- L'organisation en présentiel de l'examen national et régional du baccalauréat et l'examen régional normalisé du secondaire collégial et l'examen provincial du primaire entre mai et juillet 2021 ;
- Concernant la gestion de la rentrée scolaire post-confinement, les familles ont eu le libre choix entre deux modes d'enseignement : hybride (présentiel et auto-apprentissage) et 100% distanciel (80% ont opté pour l'hybride) ;
- Par rapport au protocole sanitaire, les établissements ont fait l'objet de grandes opérations de désinfection et de mise en place de la signalétique nécessaire aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des salles de classe ;

- Dans le cadre de la campagne de vaccination anti Covid-19 au profit du corps d'enseignement et administratif, la priorité a été accordée à tous les enseignants de plus de 45 ans, tous niveaux confondus, pour bénéficier gratuitement de la première campagne de vaccination ;
- Des campagnes de dépistage massif ont été organisées dans les écoles en étroite collaboration avec le Ministère de la Santé au profit de 30 000 collégiens et lycéens dans 6 régions en Janvier 2021. La sensibilisation se fait en continu des enfants, du personnel, des parents et des tuteurs pour le respect strict des gestes barrières.

Par ailleurs, et afin d'assurer un enseignement public, fondé sur le principe de l'égalité des chances et la non-discrimination, le Ministère de l'Education Nationale a pris des mesures au profit des élèves défavorisés surtout pour les filles, notamment :

- La mobilisation de la télévision publique selon une programmation bien définie (5 330 cours diffusés par les chaînes télévisées nationales, à raison de 71 cours par jour (du 16 Mars au 30 Juin) ;
- La mise des cours en ligne via la plateforme TelmidTice, sous format vidéo, pour les trois cycles d'enseignement. 12 000 cours diffusés au cours de l'année scolaire 2020-2021 dans le cadre de l'enseignement scolaire hybride mis en place à la rentrée ;
- L'accès libre au cours téléchargeables à travers des applications du téléphone mobile ;
- Le lancement d'une base de données documentaire (e-soutien-scolaire) via le portail d'information « Abhadoo » du Centre National de Documentation (CND), destinée aux enseignants, aux élèves et à leurs parents, et cible tous les niveaux de l'enseignement scolaire, le préscolaire et l'éducation inclusive ;
- La signature des partenariats avec les opérateurs de réseau pour assurer la gratuité d'accès à ces plateformes.
- L'organisation de campagnes de distribution d'équipement informatique au profit 13 325 élèves bénéficiaires : ordinateurs, tablettes, contenant des contenus numériques pédagogiques, cartes prépayées, smartphones, chargeurs solaires... Ces campagnes fondées sur le principe de l'égalité en les sexes ont été réalisées en collaboration avec plusieurs partenaires (organismes publics et privés, organismes internationaux, associations...);
- La distribution des cours sur support papier pour soutenir les élèves issus de milieux défavorisés, dans le rural notamment, qui ne peuvent pas, faute de moyens, suivre les cours sur les plateformes et outils numériques ou encore sur les chaînes de télévision et sur les stations de radio ;

- La distribution gratuite de manuels de révision en langues Arabe et Française (soutien scolaire, auto-apprentissage) au profit 1 000 000 d'élèves du primaire, en collaboration avec les éditeurs.

B) Les efforts de redressement

L'enseignement à distance, comme option d'avenir, appelle au principe de discrimination positive au profit des écoles et des élèves issus de milieux défavorisés pour surmonter les problématiques de l'équité et de la qualité révélées de manière plus accentuée durant la période de la Covid-19. Ceci requiert la mise en place préalable de certaines conditions, à savoir :

- La mise en place d'une cellule de crise qui dispose de capacités et de compétences nécessaires pour gérer la crise, en assurant une représentativité des femmes responsables au sein de cette cellule ;
- L'élaboration et la mise en place à jour régulièrement d'un plan de préparation à l'urgence dans le domaine de l'éducation. Ce plan devrait inclure non seulement les mesures à prendre en cas d'urgence mais également des dispositifs basés sur le principe de discrimination positive au profit des écoles et des filles des milieux défavorisés ;
- La réalisation des études spécifiques sur l'impact de covid 19 sur la scolarisation des filles ;
- La création de nouvelles plateformes pédagogiques institutionnelles interactives, faciles d'usage et adaptées selon les cycles et les matières enseignées sous la tutelle du Ministère ;
- Le renforcement des infrastructures et des équipements numériques au sein des établissements notamment en milieu rural et dans les zones urbaines et périurbaines précaires et assurer l'accès de tous les élèves filles et garçons aux TIC ;
- La mise en place d'un dispositif pour mesurer le gap de l'accès à l'infrastructure numérique par les élèves filles et garçons, et aussi par les enseignants et enseignantes ;
- Le renforcement des capacités des enseignants et enseignantes en nouvelles technologies de l'information ;
- Le rattrapage du recul des acquis des élèves par la mise en place d'un dispositif de soutien et d'accompagnement des élèves et par l'adaptation des examens aux modes d'enseignement.

3) Données désagrégées par sexes

Malgré les problématiques de l'équité et de la qualité révélées durant la période de la Covid-19, on peut affirmer que les taux de scolarisation ont été améliorés. Ainsi, Le taux spécifique de scolarisation des filles âgées de 4-5 ans est passé de 54,1% en 2018-2019 à 70,7% en 2021 soit une augmentation de point de 16,6 contre une augmentation de 10 point pour les garçons en passant de 61,5% à 71,1%. En milieu rural, le taux est passé de 39,2% à 64,6% en 2021 pour les filles et de 55,3% à 55,3% pour les garçons pendant la période 2019-2021.

Le taux spécifique de scolarisation des filles âgées de 6-11 ans a passé de 99,7% en 2000 à 103,7 en 2021 soit une augmentation de 4 point, et 3,7 point d'augmentation pour les garçons. En milieu rural, ce taux est passé de 103,3% en 2019 à 110,3 % en 2021 pour les filles et de 103,9% à 110,6 pour les garçons. La même tendance est constatée au niveau des taux de redoublement.

Enseignement Primaire		2018-2019	2019-2020	2020-2021
Taux de redoublement	Garçons	12,0%	11,1%	7,0%
	Filles	7,2%	6,5%	4,1%
	Total	9,7%	8,9%	5,6%

S'agissant du taux spécifique de scolarisation des filles âgées de 12-14 ans, il a atteint 92,7% au titre de l'année scolaire 2021-2022 contre 89,3% en 2000, soit une augmentation de 3,4 points, et de 94,2% à 96,7% pour les garçons. En milieu rural, ce taux a atteint 80,1% pour les filles et 89,6% pour les garçons contre 75,8% et 87,0% respectivement en 2019.

Enseignement collégial		2018-2019	2019-2020	2020-2021
Taux de redoublement	Garçons	27,8%	25,8%	15,6%
	Filles	17,3	14,9	6,8
Taux d'abandon	Garçons	14,3	12,4	11,8
	Filles	9,6	8,0	7,4

Quant au taux spécifique de scolarisation des élèves âgés de 15-17 ans, il a enregistré une nette amélioration passant de 65,5% en 2018-2019 à 70,9% en 2021-2022 pour les filles et de 68,2% à 71,3% pour les garçons.

L'enseignement qualifiant	2018-2019	2019-2020	2020-2021
---------------------------	-----------	-----------	-----------

Taux de redoublement	Garçons	15,9	14,5	10,9
	Filles	9,3%	7,2	5,7%
Taux d'abandon	Garçons	10,4%	9,0%	9,0
	Filles	7,3%	5,9	5,9%

L'indice de parité entre les sexes (IPS) en scolarisation a enregistré une progression dans l'enseignement préscolaire en passant de 0,89 en 2018-2019 à 0,99 en 2020-2021, soit une augmentation de 10 points de pourcentage. En milieu rural, cet indice est passé de 0,72 à 0,96, soit une progression de 24 points de pourcentage. Pour l'enseignement primaire, l'IPS en scolarisation est passé de 0,96 en 2018-2019 à 0,97 en 2020-2021. En milieu rural, cet indice s'est stabilisé à 0,95.

Pour l'enseignement collégial, l'IPS a enregistré une augmentation de 4 points de pourcentage en passant de 0,78 en 2018-2019 à En milieu rural, cet indice est passé de 0,79 à 0,84 au cours de la même période soit une progression de 5 points de pourcentage. Pour l'enseignement qualifiant, cet indice est passé de 1,08 en 2018-2019 à 1,11 en 2020-2021 et de 0,98 à 1,05 en milieu rural au cours de la même période.